

# Le Bulletin municipal



Ville de  
Rivière-Rouge

22<sup>e</sup> ÉDITION  
HIVER  
2013-2014

## Chères Riverougeoises et chers Riverougeois,

**A**u nom du Conseil municipal et en mon nom personnel, je tiens à vous remercier profondément pour la réélection de notre équipe. Merci de nous faire à nouveau confiance pour un 4<sup>e</sup> mandat! Se joignent à notre équipe deux nouveaux élus : messieurs Denis Charette et Daniel Forget. Nous continuerons d'avoir à cœur les intérêts de la Ville et nos concitoyens, car pour nous, c'est un privilège de vous servir! Vous pouvez en tout temps nous rejoindre en composant le 819.275.2929 poste 229 ou par courriel à : [greffe@riviere-rouge.ca](mailto:greffe@riviere-rouge.ca).

La dernière campagne électorale nous a permis de rencontrer un très grand nombre de citoyens qui nous ont fait part de plusieurs commentaires et préoccupations, ceci nous a permis de prendre le pouls de la population et soyez assurés que vous avez été entendu et nous nous engageons à y donner suite.

### MESURES D'URGENCE

La saison estivale qui approche à grands pas nous rappelle que nous ne sommes pas à l'abri des intempéries. Depuis les dernières mesures d'urgence décrétées par la Ville, une génératrice au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge et une autre à la salle municipale du secteur Sainte Véronique ont été installées. Depuis, dans notre plan d'urgence, une équipe sera mise sur pied pour, qu'après 48 heures, des visites systématiques seront faites aux personnes qui en feront la demande. Vous aimeriez être sur cette liste ou inscrire une personne susceptible d'avoir besoin d'aide, nous vous invitons à communiquer avec Mme Diane Bélanger au 819.275.2929 poste 229.



### BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Jun dernier avait lieu l'inauguration de la borne de recharge électrique dans le stationnement arrière de la Caisse Desjardins de la Rouge par Circuit électrique d'Hydro Québec. Ce partenariat est une grande fierté et nous sommes heureux d'offrir ce service, d'autant plus que le tout s'inscrit dans les orientations de la Ville et de son Plan Vert, qui a pour objectif de réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement. Fait à noter, Hydro-Québec modernise et fait la mise à jour chaque fois qu'il est nécessaire, et ce, sans frais. La recharge se fait à un tarif fixe de 2,50 \$ et vous pourrez profiter, pendant le rechargement, d'une connexion gratuite au réseau Wi-Fi!

### BREF RETOUR SUR NOS ACTIVITÉS ESTIVALES

Bouillon de festivités, bouillon de culture, bouillon de participation! Le succès retentissant de la Fête de la famille et du Bal en blanc du Festival classique des Hautes Laurentides, dans le cadre de notre 10<sup>e</sup> anniversaire, où l'invité d'honneur était M. Marc Hervieux. Pour sa toute première cette année, « Bouge dans l'parc » s'est fait connaître par une participation modeste, mais il est certain que cette édition sera à l'agenda afin de continuer à promouvoir l'activité physique. Calendrier d'événements pour tous les goûts et appréciés par plus d'un, et que dire de notre gâteau 10<sup>e</sup> anniversaire suivi du spectacle de Marc Angers, un enchantement! Merci à vous tous pour votre participation! Merci à tous les bénévoles pour votre temps et votre dévouement pour que Rivière-Rouge soit *Un présent plein d'avenir!*

...suite à la page 2

**HEURES DE PATIN LIBRE**  
Pour la période des Fêtes  
EN PAGE 8

**PLAISIRS D'HIVER**  
Venez goûter  
aux joies de l'hiver,  
les 8 et 9 février 2014  
EN PAGE 9

**CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE SCOLAIRE**  
Inscriptions du  
17 au 21 février  
EN PAGE 11

**MESURES D'URGENCE**  
Êtes-vous prêts?  
EN PAGE 12

# Conseil municipal

## EN CONCLUSION

L'hiver étant déjà bien présent, soyons prudents sur les routes! Il n'y a pas de moment mieux choisi pour vous dire merci et pour vous souhaiter, au nom du personnel de la Ville de Rivière-Rouge, des membres du conseil municipal et en mon nom, de très joyeuses Fêtes et une année remplie de santé, bonheur, paix, prospérité et amour.



*Heureux temps des Fêtes*

DÉBORAH BÉLANGER  
*Mairesse*

## FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Veillez prendre note que les bureaux municipaux des secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique ainsi que le bureau du Service d'urbanisme et d'environnement seront fermés du **23 décembre 2013** au **3 janvier 2014** inclusivement, mais que la **réception de l'hôtel de ville du 25 rue L'Annonciation Sud** sera ouverte le **23 décembre 2013** et le **3 janvier 2014** selon l'horaire habituel.

**Pour toute urgence relative à la voirie, veuillez communiquer avec la ligne d'urgence des travaux publics :**

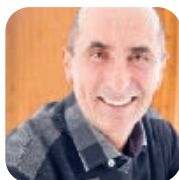
Secteur L'Annonciation **819.278.5200**  
Secteur Marchand **819.278.5211**  
Secteur Sainte-Véronique **819.278.5435**



**MAIRESSE  
DÉBORAH BÉLANGER**



**CONSEILLER SIÈGE # 1  
YVES SIGOUIN**



**CONSEILLER SIÈGE # 2  
DANIEL FORGET**



**CONSEILLER SIÈGE # 3  
DENIS LACASSE**



**CONSEILLER SIÈGE # 4  
DIANE GARGANTINI**



**CONSEILLER SIÈGE # 5  
DENIS CHARETTE**



**CONSEILLER SIÈGE # 6  
ANDRÉ TREMBLAY**

## PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

### CONSEIL DE LA VILLE

Lundi le **13 janvier 2014** à 19 h 30

Lundi le **3 février 2014**, immédiatement après la fin de la séance du conseil d'agglomération fixée à 19 h 30

Lundi le **3 mars 2014** à 19 h 30

Lundi le **7 avril 2014** à 19 h 30

Lundi le **5 mai 2014** à 19 h 30

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Lundi le **3 février 2014** à 19 h 30

Lorsqu'il y a une séance extraordinaire du conseil d'agglomération qui est fixée à 19 h 30 la même journée qu'une séance ordinaire du conseil de la Ville, la séance ordinaire de la Ville débutera immédiatement après la fin de cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.



## CONCOURS DE PHOTOS POUR LE CALENDRIER MUNICIPAL 2015

En 2015, une 4<sup>e</sup> édition du Calendrier municipal sera éditée. Pour illustrer les 12 mois de l'année, le Service des loisirs et de la culture vous invite à lui envoyer vos photos.

La photo doit avoir été prise sur le territoire de Rivière-Rouge et être libre de droit. Il faut aussi, une courte description de la photo (lieux, contexte, date) et une note explicative sur le mois qui selon vous est le mieux adapté pour votre photo. Aucune thématique, alors on peut recevoir des photos de paysage, de votre famille, de vos chiens, scène cocasse, etc.

Pour inscription et information : Service des loisirs et de la culture  
**819.275.2929** poste 221 ou par Internet à [loisirs@riviere-rouge.ca](mailto:loisirs@riviere-rouge.ca)  
**Vous avez jusqu'au 30 septembre 2014 pour nous faire parvenir vos photos. Bonne chance à tous !**



## Programme de subvention

Le programme vise à favoriser la construction résidentielle neuve et à densifier habitation et population dans des secteurs ciblés, pour entre autres, rentabiliser les infrastructures tout en accordant une subvention pour compenser l'augmentation de la taxe résiduelle suite à la construction d'une résidence principale.

Ce programme veut notamment créer un environnement propice à l'établissement de nouvelles familles et favoriser la diversification de l'offre résidentielle sur le territoire de la Ville.

La subvention sera basée sur l'augmentation de la taxe résiduelle suite à la construction de la résidence principale et sera calculée sur un maximum de trois ans :

1<sup>re</sup> année = 100 % de cette augmentation, et ce, au prorata du nombre de mois que la résidence est habitable ou habitée suite à l'inspection par le Service d'urbanisme et d'environnement

2<sup>e</sup> année = 100 %

3<sup>e</sup> année = 50 %

Cette subvention sera remise annuellement suite au paiement complet des taxes.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ  
**Mme Nicole Bouffard**, trésorière, au **819.275.2929** poste 237  
**Mme Carine Lachapelle**, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, au **819.275.2929** poste 422

## Vente pour non-paiement des taxes

*Le processus de vente pour non-paiement de taxes s'amorce. Vous avez des taxes impayées ? Voyez-y !*

*Si aucune entente n'est prise pour régler vos arriérés, votre propriété fera partie de la liste envoyée à la MRC pour être vendue.*

*Si vous désirez prendre entente, vous pouvez communiquer avec la trésorière, Mme Nicole Bouffard au 819.275.2929 poste 237.*

## Village-relais

RIVIÈRE-ROUGE (SAINTE-VÉRONIQUE)

un refuge au coeur du voyage

Un Village-relais est une halte de repos reconnue par le ministère des Transports du Québec qui offre, avec l'aide des commerçants, une diversité de services et un lieu agréable et sécuritaire.

Nous vous informons qu'il y aura rénovation du bloc de la plage municipale conformément aux obligations de la charte afin de permettre l'accessibilité, 365 jours par année, des toilettes pour les visiteurs et utilisateurs.

## LES COMMERCES MEMBRES DE LA CHARTE DU VILLAGE-RELAIS DE RIVIÈRE-ROUGE

Les Arpents Verts

Pouvoirie Cécaurel

Motel Manoir sur le lac

Camping Sainte-Véronique

Multi Mécanique

Station-service Ultramar

Épicerie Omni

Caisse Desjardins de la Rouge





**Le Service d'urbanisme et d'environnement** est responsable d'informer et d'appliquer les lois et règlements applicables. Il joue un rôle essentiel en planification, en aménagement et en développement du territoire.

NOS BUREAUX SONT SITUÉS DANS L'ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND  
259, rue L'Annonciation Sud

HEURES D'OUVERTURE :  
8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Pour information : **819.275.3202**

Courriel : **urbanisme@rivière-rouge.ca**

**POUR UN MEILLEUR SERVICE,  
N'HÉSITÉZ PAS À PRENDRE RENDEZ-VOUS !**

**Carine Lachapelle** - Directrice .....poste 422

**Karine Alarie** .....poste 424  
Superviseure au traitement des permis et certificats

**Diane L'Heureux** .....poste 241  
Agente aux permis et certificats

**Josée Paulin** - Adjointe administrative .....poste 426

### INSPECTEURS EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

**Jean Séguin** .....poste 423

**Yves Séguin** .....poste 322

**Amélie Vaillancourt-Lacas** (Jean-Charles Clément) .....poste 425

## NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

Nous vous rappelons que selon le Règlement numéro 208, il est interdit de nourrir les animaux sauvages dans les 2 périmètres urbains de la Ville (soit le noyau villageois du secteur Sainte-Véronique et le centre-ville de Rivière-Rouge), ainsi qu'à moins de 100 mètres de tout chemin privé ou public et des plans d'eau. Veuillez vous référer à l'annexe A du Règlement de zonage numéro 182 pour les deux périmètres urbains.

### » Abris temporaires

Les abris temporaires (abris de type Tempo pour ; auto, VTT, moto, entrée, etc.) sont autorisés sur le territoire de la Ville du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mai de chaque année inclusivement. À l'extérieur de cette période, nous vous rappelons qu'il vous faut démanteler complètement les abris temporaires, toile et structure incluses.

## VOS TRAVAUX NÉCESSITENT-ILS UNE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT ?



**Aucun certificat d'autorisation n'est requis lors de la réalisation de menus travaux d'entretien tels que :**

- X le remplacement ou la réparation du revêtement des murs intérieurs ou de la toiture pourvu que les matériaux utilisés soient identiques, de nature équivalente ou supérieure, qu'il n'y ait pas de modification de la structure et des matériaux d'isolation sauf si un PIIA est applicable aux travaux projetés;
- X la pose de bouche d'aération;
- X les travaux de peinture, sauf si un PIIA s'applique au changement de couleur projeté;
- X les travaux de créosotage des murs ou du toit et de goudronnage du toit;
- X les travaux de consolidation ou d'installation d'une cheminée, d'un poêle ou d'un foyer préfabriqué;
- X les travaux de ventilation pourvu que la structure ne soit pas modifiée ou manipulée;
- X l'installation ou le remplacement des gouttières;
- X la réparation des joints du mortier;
- X le remplacement d'une vitre, d'une baie vitrée ou d'une fenêtre, si elle demeure de la même dimension que celle existante;
- X la réparation ou le remplacement des éléments endommagés ou détériorés d'un balcon, d'une galerie, d'un patio ou autres constructions de même type, pourvu qu'ils ne soient pas agrandis ou modifiés (main courante, marches, planchers, etc.);
- X le remplacement de l'entrée électrique pourvu que le filage électrique à l'intérieur des murs et plafonds ne soit pas modifié;
- X l'ajout de prises électriques, commutateurs, éclairage ou divers travaux similaires;
- X la transformation ou la modification d'un système central de chauffage (exemple : le changement du brûleur à l'huile pour une fournaise électrique);
- X la réparation ou le remplacement du système de plomberie (tuyau, évier, toilette, bain, etc.) pourvu que les travaux ne nécessitent pas la démolition de murs ou autres composantes de la charpente et ne concernent pas l'installation septique;
- X l'installation d'un évacuateur de fumée (hotte de poêle) dans le cas d'une occupation strictement résidentielle;
- X la réparation ou la construction d'étagères et d'armoires sauf dans le cas d'une rénovation complète de la cuisine;
- X le remplacement ou la modification du revêtement d'un plancher.

## Installations septiques

N'oubliez pas de faire parvenir vos reçus de vidange de fosse septique, tel qu'exigé par le Règlement numéro 117 relatif au *Contrôle de fréquence de vidange des fosses septiques* sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au Service d'urbanisme et d'environnement situé au 259, rue L'Annonciation Sud et au 2169, boulevard Fernand-Lafontaine, Rivière-Rouge. Nous vous rappelons que la fréquence prévue par la Loi est d'une fois aux deux (2) ans pour les résidences permanentes et d'une fois aux quatre (4) ans pour les résidences secondaires. Des avis seront envoyés à cet effet. La vérification des dossiers d'installations septiques des propriétés du territoire de la Ville de Rivière-Rouge est présentement en cours.

## Modification réglementaire projetée

Une modification réglementaire est projetée, si vous avez des sujets précis, veuillez nous en faire part en répondant à la procédure de l'article 6.7.3 du Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

Tous nos règlements et formulaires sont disponibles sur notre site Internet



## Enseignes et PIIA

Vous désirez rénover votre façade de bâtiment, votre toiture ou modifier et installer une nouvelle enseigne ? **Un certificat est obligatoire.**

Dans certaines parties du territoire, un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est applicable. Tout PIIA nécessite une évaluation avant la demande de permis ou de certificat.

Les recommandations du CCUE et la décision du conseil sont nécessaires avant l'émission du permis ou du certificat.

## TRAVAUX NÉCESSITANT UNE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT

- Construction d'un bâtiment principal
- Agrandissement ■ Installation septique
- Construction d'un bâtiment accessoire
- Installation d'un captage d'eau
- Rénovation, réparation ou déplacement d'une construction
- Démolition ■ Remblai, déblai
- Installation, modification, réparation ou déplacement d'une enseigne
- Installation kiosque de fruits et légumes ou un chapiteau
- Marina ■ Piscine et spa
- Mur de soutènement ■ Abattage d'arbres
- Tous travaux et ouvrages sur la rive ou sur le littoral
- Changement d'usage ■ Carrière, sablière, gravière
- Chenil ■ Vente de produits extérieurs

## Abattage d'arbres

Que vous soyez au centre-ville, dans le noyau villageois, sur le bord de l'eau ou en forêt, nous vous informons que **tout abattage d'arbres nécessite une demande de certificat.**

Des normes sont applicables et dans certains cas, les demandes sont refusées.



## CCUE

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement se rencontre, généralement, tous les premiers mercredis de chaque mois. Pour toute demande de dérogation mineure ou de PIIA, veuillez déposer l'ensemble des documents requis deux (2) semaines avant la rencontre afin que nous puissions en faire l'analyse et préparer le tout pour les membres présents.

## PLAN VERT

Les citoyens peuvent tester leur « éco-responsabilité » en répondant au test « Suis-je un éco-citoyen ? »



Les commerçants peuvent s'engager, par écrit, à réduire leur consommation d'électricité et d'eau en modifiant leur comportement et leur matériel. Voir le site Internet de la Ville

Le Plan Vert doit continuellement être amélioré: les actions réalisées doivent être remplacées par des actions à réaliser, actions permettant d'aller plus loin.

Écrivez-nous à

[planvert@riviere-rouge.ca](mailto:planvert@riviere-rouge.ca)

pour tout commentaire ou suggestion.

## Zones tampons (route principale et routes collectrices)

Renseignez-vous auprès de votre Service d'urbanisme et d'environnement pour connaître les normes applicables à la préservation de la zone tampon (boisé), le long de la route 117 et des diverses routes collectrices (chemin de La Macaza, route de L'Ascension, chemin du Lac-McCaskill, etc.).

## PROTÉGEONS NOS RIVES!

La rive qui entoure nos lacs et cours d'eau abrite une grande biodiversité et sert de filtre naturel afin de réduire les sédiments et les apports de nutriments (phosphore, pesticides, etc.) vers le plan d'eau. Elle est essentielle à la protection et à la sauvegarde de nos plans d'eau.



### LE SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT VOUS RAPPELLE QUE :

- ⊙ Il est interdit de tondre le gazon ou de faire tous travaux sur la rive (10 m ou 15 m) aux abords des lacs et cours d'eau, et ce, à partir de la ligne naturelle des hautes eaux et que les propriétés riveraines doivent être revégétalisées sur les cinq (5) premiers mètres au minimum ;
- ⊙ Une seule fenêtre verte d'un maximum de 5 mètres de largeur est permise donnant une ouverture au plan d'eau ;
- ⊙ Aucun remblai ou déblai n'est autorisé ;
- ⊙ Aucun rond de feu ne doit se localiser sur la rive.

Certains travaux sont permis, mais vous devez obtenir les autorisations nécessaires.



# SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

## TRAVAUX PUBLICS

**MICHEL ROBIDOUX** - directeur  
819.275.2929 (poste 222)  
michel.robidou@riviere-rouge.ca

Adjointe administrative  
819.275.2929 (poste 221)

Pour nous écrire : [voirie@riviere-rouge.ca](mailto:voirie@riviere-rouge.ca)

**SECTEUR L'ANNONCIATION**  
**ANDRÉ BRISEBOIS**  
chef d'équipe

Téléphone d'urgence  
819.278.5200

**SECTEUR MARCHAND**  
**NORMAND LEVAC**  
chef d'équipe

Téléphone d'urgence  
819.278.5211

**SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE**  
**JEAN-MARC VALIQUETTE**  
chef d'équipe

Téléphone d'urgence  
819.278.5435

## STATIONNEMENT DANS LA RUE

Afin de faciliter les opérations de déneigement, nous vous rappelons que le stationnement dans les rues de la ville est **interdit entre le 15 novembre et le 31 mars de minuit à 6 h**. Le stationnement public situé à l'arrière de la Caisse Desjardins de la Rouge demeure accessible en tout temps.



## OPÉRATION DÉNEIGEMENT ❄️❄️❄️❄️ VOTRE COLLABORATION EST ESSENTIELLE

**Afin que le service de déneigement puisse donner un service de qualité, les citoyens sont invités à :**

- ❄️ Ne pas empiéter dans l'emprise de la rue (stationnement, bacs à ordures et de recyclage)
- ❄️ Ne pas pousser la neige d'un terrain privé vers la voie publique
- ❄️ Ne pas enneiger les bornes-fontaines
- ❄️ Rendre votre boîte aux lettres visible

**Nous vous remercions de votre collaboration !**



## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (ORDURES)

DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE, LA COLLECTE DES ORDURES SE FAIT AUX DEUX SEMAINES, LES :

- ▶ **LUNDIS** : Secteur Marchand
- ▶ **MARDIS** : Secteur Sainte-Véronique
- ▶ **MERCREDIS** : Secteur L'Annonciation

### COLLECTE DES ORDURES POUR LE JOUR DE L'AN 2014

Secteur Marchand  
lundi 30 décembre 2013

Secteurs L'Annonciation  
et Sainte-Véronique  
mardi 31 décembre  
2013



## COLLECTÉ SPÉCIALE DE SAPINS DE NOËL

SECTEUR MARCHAND • lundi le 13 janvier 2014  
SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE • mardi le 14 janvier 2014  
SECTEUR L'ANNONCIATION • mercredi le 15 janvier 2014

## COLLECTE DES VOLUMINEUX

RÉSIDENTIEL  
SEULEMENT

### MATIÈRES ACCEPTÉES

Vieux meubles de maison et de jardin : table, chaise, sofa, bureau, lit, matelas, sommier, vélo, balançoire, barbecue sans bonbonne, toile de piscine, tondeuse à gazon, bois, branches attachées, évier en métal ou porcelaine, toilette, tapis, prélat et métal. Certains électroménagers : cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse et chauffe-eau. Le tout en quantité raisonnable.

### MATIÈRES REFUSÉES

- Déchets domestiques (autorisés seulement dans les bacs noirs lors de la collecte des matières résiduelles)
- Matériaux de construction et démolition : pierre, béton, brique et bardeaux (apport volontaire au dépôt de matériaux secs du site d'enfouissement technique de la Régie)
- Appareils électriques et électroniques : ordinateur, télévision, micro-ondes, etc. (apport volontaire au dépôt de matériaux secs de la RIDR - gratuit)
- Tous les pneus : sans jantes et non contaminés de véhicule automobile (apport volontaire au dépôt de matériaux secs de la RIDR - gratuit)
- Électroménagers contenant des halocarbures : réfrigérateur, congélateur, air climatisé, déshumidificateur (apport volontaire au dépôt de matériaux secs de la RIDR - gratuit)
- Tous les résidus domestiques dangereux (RDD) : incluant les bonbonnes de propane (apport volontaire au dépôt de RDD de la municipalité ou au dépôt de RDD de la RIDR - gratuit)
- Résidus de jardin : feuilles mortes, herbe coupée et végétaux non contaminés (apport volontaire - gratuit)



# Service de sécurité incendie et de sécurité civile

## PRUDENCE LORS DE LA PÉRIODE DES FÊTES!

Soyez vigilant lors de l'installation des décorations du temps des Fêtes, ne surchargez pas vos prises électriques et soyez très prudent avec l'utilisation des chandelles et des réchauds à fondue. Quoi de plus délicieux que les beignes faits maison, n'utilisez pas un chaudron rempli d'huile, il faut se servir du bon équipement, une friteuse, et être très attentif.

Soyez aussi très vigilant lors de vos déplacements en véhicule que ce soit automobile, véhicule tout terrain ou motoneige.

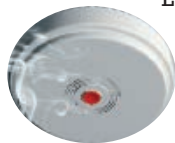
Votre Service de sécurité incendie

Profitez pleinement de cette saison hivernale aux paysages féériques.

## BIEN SE PRÉPARER POUR L'HIVER!

L'hiver est une saison charmante, si l'on est bien préparé! Votre plan d'évacuation doit être adapté pour la saison hivernale. Lors d'un incendie, vous et votre famille devez sortir rapidement de la maison. Pour augmenter vos chances de sortir sains et saufs, il est essentiel de bien déneiger vos sorties extérieures. Le meilleur moyen d'être prêt à une évacuation rapide est de vous exercer! Vos pompiers ont à cœur votre sécurité et votre bien-être, votre collaboration est de mise pour rendre votre lieu de résidence SÉCURITAIRE.

## AVERTISSEUR DE FUMÉE : SITÔT AVERTI, SITÔT SORTI!



L'avertisseur de fumée est un gardien rassurant qui pourrait vous sauver la vie et celle de votre famille.

Le Service de sécurité incendie vous rappelle qu'il vous faut au moins un (1) avertisseur de fumée par étage de votre résidence, qu'il est très important d'en installer dans les corridors près des chambres et qu'il faut les vérifier souvent en appuyant sur le bouton d'essai. **Un petit truc efficace : deux fois par année, au changement d'heure, faites une vérification de la pile.**

## CHAUFFAGE AU BOIS : CHAUFFER SANS Y PASSER!

La prévention est une alliée à la protection contre les incendies! Votre foyer ou votre poêle à bois est-il bien installé? Votre cheminée est-elle ramonée? Si vous possédez un appareil de chauffage, assurez-vous que l'installation est conforme, que son utilisation est sécuritaire et qu'un entretien régulier est effectué. Pour plus de sécurité, installez un détecteur de monoxyde de carbone, car l'avertisseur de fumée ne détecte pas ce gaz inodore, incolore et **TOXIQUE!** Ce détecteur peut vous sauver la vie.

## PERMIS DE BRÛLAGE

À la première neige, les permis de brûlage ne seront plus nécessaires, mais les mesures de sécurité sont toujours de mise! Le règlement est disponible sur le site Internet de la Ville.



**La prévention, un investissement sûr!**



CAPITAINE  
DANNY RAIL



### Protégez votre marchandise et vos équipements

- Ne laissez pas d'objets de valeur à la vue lors de la fermeture
- Tenez un inventaire à jour de votre marchandise et de vos équipements
- Informez-vous auprès de votre poste de police afin de faire buriner vos équipements importants

### Contrôlez les accès et installez un bon système de sécurité

- Renforcez les portes, verrouillez les fenêtres et vérifiez les accès par le toit
- Fermez bien en fin de journée
- Faites affaire avec une entreprise reconnue qui pourra vous conseiller

### Optimisez la visibilité de votre commerce

- Ayez un bon éclairage à l'avant et à l'arrière
- Placez des grilles protectrices sur les réflecteurs
- Laissez des lumières allumées à l'intérieur en tout temps
- N'encombrez pas vos vitrines avec des affiches qui bloquent la vue
- Placez votre caisse bien en vue à l'entrée (après la fermeture, laissez le tiroir-caisse ouvert et vide)

### Après un vol par effraction

- N'entrez pas! Les voleurs sont peut-être encore là et appelez la police immédiatement. Restez calme et ne donnez pas d'informations sur le vol. Cela ne concerne que vous, le propriétaire et les policiers.

## La sécurité publique, une responsabilité partagée!

Le 7 octobre dernier, la Ville de Rivière-Rouge et la Sûreté du Québec ont organisé une conférence de presse afin de mobiliser les citoyens et les commerçants dans la lutte contre la criminalité. Ayant noté une augmentation de méfaits, vols, intrusions et de vandalisme dans le secteur Sainte-Véronique, plus particulièrement au camping municipal, la Ville de Rivière-Rouge insiste sur les répercussions de la délinquance sur nos milieux de vie. Devant l'importance de maintenir le camping en service, pour préserver la vitalité économique du secteur Sainte-Véronique, des caméras de surveillance sont installées afin d'assurer un meilleur contrôle visuel des lieux et des accès au camping.

Bien qu'il soit déjà possible de constater une diminution notable des délits et que plusieurs méfaits soient d'ailleurs résolus, la Ville de Rivière-Rouge compte sur la collaboration de la population pour dénoncer les délits, qu'ils soient mineurs ou majeurs, ainsi que les comportements suspects. **Un formulaire de dénonciation est disponible dans les différents bureaux municipaux et sur notre site Internet au [www.riviere-rouge.ca](http://www.riviere-rouge.ca).**





# Mesures d'urgence

ÊTES-VOUS PRÊTS ?

Il est important de vous préparer en cas de mesures d'urgence ! Nous tenons à vous rappeler qu'il est de votre responsabilité d'être prêt pour être autonome pour au moins **72 heures**. Cependant, nous sommes disponibles en tout temps si vous avez besoin d'aide ou rencontrez des difficultés. En effet, dans notre plan d'urgence, une équipe sera mise sur pied pour, qu'après 48 heures, des visites systématiques soient faites aux personnes qui en feront la demande. Vous aimeriez être sur cette liste ou inscrire une personne susceptible d'avoir besoin d'aide ? Nous vous invitons à communiquer avec Mme Diane Bélanger au 819.275.2929 poste 229.

## PANNE DE COURANT EN HIVER COMMENT SE PRÉPARER ET QUE FAIRE ?

- **Gardez chez vous dans un endroit sûr :**
  - Une lampe de poche et des piles de rechange
  - Une radio à piles
  - Un briquet ou des allumettes
  - Un réchaud à fondue et le combustible recommandé
  - Des chandelles ou une lampe à l'huile et le combustible recommandé
- **Écoutez les nouvelles à la radio • Baissez les thermostats au minimum**
- **Débranchez tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage, afin d'éviter une surtension des appareils au retour du courant**
- **N'ouvrez pas inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur.**  
Les aliments se conserveront ainsi durant **24 à 48 heures**.

## TRUCS ET CONSEILS

Si vous possédez un poêle à bois ou un foyer, approvisionnez-vous en combustible. **Installez un avertisseur de monoxyde de carbone** et vérifiez régulièrement son bon fonctionnement.

**N'utilisez jamais** à l'intérieur des appareils de chauffage, d'éclairage ou des poêles conçus pour l'extérieur ou pour le camping comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chauffeuses de camping ou les poêles au propane.

## SI LA PANNE SE PROLONGE

Quittez votre domicile s'il y fait trop froid. Si vous ne savez pas où aller, communiquer avec nous au 819.275.2929, nous sommes là pour vous !

## LA TROUSSE D'URGENCE ???? VOTRE FAMILLE EST-ELLE PRÊTE ?

*Il est facile et rapide de vous préparer à faire face à divers types d'urgences, peu importe le moment ou le lieu. Préparez votre propre plan d'urgence et utilisez cette liste pour créer une trousse d'urgence pour les 72 premières heures. Ces mesures de base vous aideront à prendre soin de vous-même et de vos proches en cas d'urgence !*

- Eau - prévoir au moins 2 litres par jour par personne. Utilisez des petites bouteilles qui seront plus faciles à transporter en cas d'ordre d'évacuation
- Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- Bougies et allumettes ou briquet (placez les bougies dans des contenants robustes et profonds. Ne les laissez pas brûler sans surveillance)
- Vêtements et chaussures de rechange pour tous les membres de la famille
- Sac de couchage ou couverture pour tous les membres de la famille
- Articles de toilette
- Papier hygiénique
- Désinfectant pour les mains
- Ustensiles - Sacs à ordures
- Tablettes de purification de l'eau
- Outils de base (marteau, pinces, clef, tournevis, gants de travail, masque protecteur contre la poussière, couteau de poche)
- Sifflet (pour attirer l'attention au besoin)
- Ruban électrique (pour fermer hermétiquement fenêtres, portes, bouches d'air, etc.)
- Radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange) ou une radioMétéo
- Trousse de premiers soins
- Clés supplémentaires pour la voiture et la maison
- Argent comptant en petites coupures et monnaie pour les téléphones publics
- Une liste des personnes-ressources
- D'autres articles particuliers tels que des médicaments obtenus sur ordonnance, de la préparation pour nourrissons et de l'équipement pour les personnes handicapées, ou de la nourriture, de l'eau et des médicaments pour vos animaux de compagnie

## NUMÉROS IMPORTANTS À RETENIR

Pour rejoindre la directrice générale et coordonnatrice des mesures d'urgence Mme Julie Godard – 819.275.2929 poste 223  
julie.godard@riviere-rouge.ca • greffe@riviere-rouge.ca

Pour rejoindre Mme Déborah Bélanger, mairesse • greffe@riviere-rouge.ca

EN TOUT TEMPS LORS DE MESURES D'URGENCE 819.275.2929

AMBULANCE  
CENTRE ANTIPOISON  
CLSC / CSSS  
HYDRO-QUÉBEC  
INCENDIE DE FORÊT  
INFO-SANTÉ  
SÛRETÉ DU QUÉBEC

9.1.1 ou 819.275.3992  
1.800.463.5060  
819.275.2118  
1.800.790.2424  
1.800.463.3389  
8.1.1  
310.4141

